

Ecrit par le 18 mai 2026

Autonomie financière : un dispositif pour accompagner les victimes de violences conjugales



La **Banque populaire méditerranéenne** vient de mettre en place un dispositif d'autonomie financière à l'attention des personnes victimes de violences conjugales. Il s'agit d'une offre bancaire gratuite d'une durée de 2 ans. Elle concerne 9 départements du sud-est (dont la région provençale) couverts par cette banque coopérative, filiale du groupe BPCE.

C'est une problématique majeure. Les femmes victimes de violences conjugales désirant partir du domicile se confrontent à la question de l'indépendance financière. Partir, tout recommencer, se loger, se meubler, se nourrir, se déplacer relèvent d'un défi immense pour les victimes, fragilisées par la situation vécue en couple.

Ecrit par le 18 mai 2026

En 2024 dans le département vauclusien, [1512 violences contre les femmes](#) majeures en contexte familial ont été recensées, avec une augmentation de 9,19% depuis 2023. Une expérimentation de [l'aide d'urgence créée par la CAF](#) il y a 17 mois a été sollicitée par 326 femmes, pour un montant moyen de 881€.

“Un tiers des femmes n’ont pas de source de revenus.”

Jean-Jacques Roman, ancien directeur de l’antenne avignonnaise de la Banque populaire

Face à ces actes de violence conjugale en augmentation, la coopérative bancaire régionale s’engage dans un nouveau projet social depuis avril 2025. “Un quart des femmes en France ne disposent pas d’un compte bancaire personnel, et un tiers n’ont pas de source de revenus autre que celle de leur conjoint” fait remarquer [Jean-Jacques Roman](#), ancien directeur de l’antenne avignonnaise de la Banque populaire et désormais directeur de communication au sein du groupe.

Ce qui n’est pas sans rappeler les antiques difficultés des femmes mariées, ayant enfin le droit, [à partir de 1965](#), d’accéder à leur compte bancaire. À ce jour, “seuls 39% des Français en couple gardent leur argent sur un compte personnel. Un tiers (34%) mixent compte personnel et compte joint, et un quart des couples ne possèdent qu’un compte joint” selon une étude de MoneyVox et YouGov.

Objectif : parvenir rapidement à l’autonomie financière

C’est dans cette perspective d’autonomie et de renforcement financiers que la banque siégeant à Nice déploie son dispositif sur toute la région PACA, ainsi que sur le Gard et l’Hérault. L’accompagnement s’articule ainsi : ouverture simplifiée d’un compte bancaire gratuit pendant 2 ans, réception de la carte et des correspondances bancaires en dehors du domicile conjugal, et suivi clientèle par des conseillers formés à l’enjeu des violences conjugales. L’objectif à terme devrait permettre aux femmes victimes et vulnérables de gérer leurs dépenses et de subvenir à leurs besoins, en n’étant plus dépendantes de leur conjoint.

Amy Rouméjon Cros